

# Accès interdit



## Du 15 avril au 30 août

Cette section du sentier est interdite aux randonneurs en période de reproduction et de nidification du Balbuzard. En effet, cet oiseau de proie a fait son nid sur la plate-forme aménagée à cette fin. Vous serez en mesure de l'observer en poursuivant votre randonnée par le sentier du balbuzard.

**Nous vous demandons de circuler dans le sentier et de demeurer silencieux jusqu'au poste d'observation.**

Merci de votre collaboration.

Credit : R. Lachuramtraye

